



ordre de départ congés payés

Par **titoune**, le **13/03/2021** à **11:30**

Bonjour,

Voici ma question. J'ai un collègue qui prends toujours ses vacances au mois d'août. L'année dernière on m'a demandé de changer. J'ai pris juillet. Or cette année on me demande encore de changer et de prendre juillet. Je leur ai dit de demander à mon collègue qui prends le mois d'août depuis 20 ans. Voici la réponse qui m'a été faite oui mais l'entreprise de sa conjointe ferme en août. Sachant que selon l'ordre de départ est fixé comme suit dans la convention puis-je contester cette demande de changement.

L'ordre des départs est fixé :

- en fonction des nécessités de service,
- de l'ordre des départs des années précédentes,
- de l'ancienneté.

Nous avons été embauchés à la même date.

Merci pour vos réponses.

Par **goofyto8**, le **13/03/2021** à **15:48**

bonjour,

Il peut invoquer une raison familiale (conjointe ne pouvant prendre ses congés qu'au mois d'aout) pour demander à partir en aout.